



## Un disciple canadien de Lamennais : Louis-Antoine Dessaulles

Philippe Sylvain, M.S.R.C.

Number 34, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079651ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079651ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Sylvain, P. (1969). Un disciple canadien de Lamennais : Louis-Antoine Dessaulles. *Les Cahiers des Dix*, (34), 61–83. <https://doi.org/10.7202/1079651ar>

## Un disciple canadien de Lamennais: Louis-Antoine Dessaulles.

par PHILIPPE SYLVAIN, M.S.R.C.

Depuis une quinzaine d'années, Lamennais, son oeuvre et son influence retiennent de plus en plus l'attention des historiens. A l'ouvrage éclairant du chanoine anglican Alec Vidler, *Prophecy and Papacy. A Study of Lamennais, the Church and the Revolution*, publié à Londres en 1954, année qui marquait le centenaire de la mort de l'illustre écrivain breton, ont fait suite, pour ne mentionner que les principaux, l'étude fouillée, malheureusement inachevée, du regretté Mgr Angelo Gambaro sur l'influence de Lamennais en Italie ; la thèse de Jean-René Derré sur *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique* ; le dernier ouvrage<sup>1</sup> de l'historien belge Aloïs Simon, *Rencontres mennaisiennes en Belgique*. Il y a cinq ans, à Londres encore, W.G. Roe faisait paraître son *Lamennais and England*. Mais quelle que soit l'importance, à des titres divers, de ces ouvrages, les deux thèses que Louis Le Guillou soutenait en mars 1966 à la Sorbonne, la thèse principale, intitulée *L'évolution de la pensée religieuse de Félicité Lamennais*, la thèse complémentaire, *Les discussions critiques. Journal de la crise mennaisienne*, ont retenu l'attention des spécialistes par leur nouveauté, nouveauté de la documentation exploitée et nouveauté des conclusions. Depuis lors, M. Le Guillou, qui est professeur à l'Université de Rennes, continue, avec la collaboration de son frère, le dominicain Marie-Joseph Le Guillou, membre du centre d'études oecuméniques *Istina* et qui fut expert à Vatican II, à explorer la théologie mennaisienne et prépare la publication

---

1. Mgr A. Simon est décédé à Bruxelles le 7 décembre 1964.

d'inédits<sup>2</sup> qui feront toute la lumière sur la pensée d'un précurseur, dont l'attitude prophétique prend ses véritables dimensions depuis le second Concile du Vatican, c'est-à-dire depuis que l'Eglise catholique a solennellement abandonné les positions hostiles à la liberté contenues dans les documents pontificaux des papes Grégoire XVI et Pie IX.

\*

\*            \*

Le chapitre III de la thèse principale de M. Le Guillou, intitulé « Lamennais et la papauté », mais surtout la thèse complémentaire reprennent, en l'illuminant de clartés nouvelles, une des pages les plus dramatiques de l'histoire de l'Eglise au dix-neuvième siècle : le rôle capital et plus décisif que la condamnation de *l'Avenir* par l'encyclique *Mirari vos*, que joua, dans la vie de Lamennais, le bref de Grégoire XVI aux évêques polonais en juin 1832.

La révolte de la Pologne contre la Russie, suivie de la réprobation pontificale du mouvement national, déjà écrasé, autant d'événements qui, logiquement, inévitablement, conduisirent Lamennais à la rupture avec Rome. C'est là, et non ailleurs, qu'il faut chercher les origines du drame mennaisien.

Le 26 juin 1815, le traité de Vienne avait constitué le royaume de Pologne avec comme capitale Varsovie et l'avait accordé au tsar Alexandre Ier qui, assez libéral au début, donna au pays subjugué une constitution, l'égalité civile, la liberté des cultes, la liberté individuelle, les codes français. Une armée distincte de l'armée russe avait été organisée et le tsar en avait confié le commandement à son frère Constantin. Mais après 1820, lorsque Alexandre Ier, sous l'influence probable de Metternich, perdit ses vellétés libérales, après 1825 surtout, quand Nicolas Ier lui succéda, les choses changèrent : la diète fut ignorée, les libertés civiles et religieuses, proscrites. En outre, pour réaliser l'unité religieuse dans son empire, au nom de l'Eglise orthodoxe dont il était le chef, Nicolas Ier commença à persécuter les fidèles d'obédience romaine, s'attirant par toutes ces mesures l'hostilité des étudiants, des officiers et

2. M.-J. Le Guillou et L. Le Guillou, « La crise mennaisienne », dans *Concilium*, no 27, 1967, p. 95-102, et la note 20, p. 102.

de la masse des catholiques de Pologne. La révolution de Juillet fut le signal de l'insurrection polonaise et, du 29 novembre 1830 au 7 septembre 1831, qui vit la capitulation de Varsovie, l'armée polonaise lutta héroïquement, espérant, mais en vain, un secours du gouvernement de Louis-Philippe.

Les rédacteurs de *l'Avenir* avaient salué avec émotion le soulèvement de « la fière et généreuse Pologne » : « Le monument sacrilège que le dix-huitième siècle nous a légué, écrivait Montalembert dans le numéro du 17 décembre 1830, est effacé de la carte de l'Europe ; l'oeuvre impie du congrès de Vienne est anéantie : les peuples asservis et les croyances outragées reconquièrent leurs droits. (...) Libre et catholique Pologne, patrie de Sobieski et de Kosciuszko, toi qui fus au dix-septième comme au dix-neuvième siècle l'héroïne du catholicisme défaillant, nous saluons ta nouvelle aurore, nous te convions à la sublime alliance de Dieu et de la liberté ».

L'entreprise polonaise avait été au début l'oeuvre d'hommes indifférents ou hostiles au catholicisme. Bientôt on voulut gagner le peuple par le clergé, en lui faisant miroiter l'idée de l'indépendance. L'image de la patrie qui allait ressusciter et associer l'Eglise à son triomphe, enflamma le coeur des Polonais, clercs et laïcs. La révolte, d'abord politique, se muait en croisade. « La croisade polonaise pour l'Eglise et pour la liberté : voilà ce que Lamennais et ses compagnons de *l'Avenir* virent uniquement dans le drame poignant de Varsovie ; leurs hymnes de triomphe ou leurs cris de douleur en marquèrent les péripéties<sup>3</sup>. » Dans le numéro du 16 avril 1831, Montalembert relatait des scènes émouvantes :

On vit, sur les remparts de Varsovie, des capucins, mêlés aux soldats, élever avec eux des redoutes et des batteries, des évêques apporter leurs trésors aux pieds des députés du pays, de nobles filles devenues soeurs de charité pour la patrie, des prêtres défendant la liberté avec la parole divine et s'écriant comme Urbain II ou saint Bernard : « Qui est avec Dieu, Dieu est avec lui ». Et plus loin déjà, dans toute l'Europe, retentissait ce manifeste rédigé par un évêque catholique dont la signature y pa-

3. Adrien Boudou, s.j., *Le Saint-Siège et la Russie. Leurs relations diplomatiques au XIXe siècle*, 2 vol., Paris, 1922, t.I, p. 179.

rait la première, et où une nation parle de la mort et de la Providence comme en parlent les martyrs. Puis, ce sont dix mille hommes qui partent de Cracovie pour venir au secours de leurs frères et qui demandent à genoux la bénédiction de leur évêque. Et ceux-ci, avec ces drapeaux où il y a une croix rouge, avec ces canons, ces armes, ce bruit, où vont-ils ? Ils vont, avant de combattre, prier aussi leur pontife de bénir le combat et lui jurer de mourir pour « Dieu et la liberté ». Et ces hommes qui entrent à cheval par une porte de la ville, ayant en main la croix et un sabre à leur côté ? Ce sont de pauvres frères bernardins qui ont trouvé dans leur cloître, près du crucifix, de vieilles armures du moyen âge et qui ont pensé, comme quelques évêques de ce temps-là, qu'il y a des cas où le religieux peut mourir dans la poussière du champ de bataille aussi tranquille que sur la cendre. Et ces autres qui sont à la tête de paysans armés de faux ? Ce sont des curés qui conduisent leurs paroisses à l'ennemi. Partout la religion, partout des enseignes bénies : et après la victoire, le général qui la racontera avec un si touchant oubli de lui-même, finira son rapport en priant la patrie d'offrir à Dieu un service solennel pour le repos des morts.

Aussi la défaite de l'armée polonaise, écrasée par des adversaires infiniment supérieurs en nombre, consterna-t-elle le petit groupe de *l'Avenir*. La Pologne, réduite au statut d'une province, fut englobée dans l'empire russe et assujettie à un régime de dictature militaire. Puis vinrent les confiscations, les peines et châtiments rigoureux édictés et appliqués sans merci. Des nobles furent dirigés sur la Sibérie, des centaines de familles transplantées dans la région du Caucase, plus de deux mille enfants, rendus orphelins par le choléra, qui avait ajouté ses horreurs à la guerre, furent expédiés en Russie comme enfants de troupe. Les universités de Varsovie et de Wilna durent fermer leurs portes ainsi que la plupart des séminaires. Près de deux cents monastères furent supprimés. Enfin, par un système froidement combiné, appliqué avec une implacable ténacité, on exerça d'odieuses pressions sur la population pour qu'elle s'agrégeât à l'Eglise orthodoxe <sup>4</sup>.

La pitié qui étreignait le cœur de Lamennais au fur et à mesure que lui parvenaient ces nouvelles désolantes, explosait en

---

4. *Ibid.*, p. 188-197.

termes indignés pour flétrir l'opresseur de sa Pologne bien-aimée et la pusillanimité du gouvernement français, qui n'osait intervenir. A l'annonce de la chute de Varsovie, il avait écrit ces lignes vengeresses dans *l'Avenir* du 17 septembre 1831 : « Que chacun garde ce qui est à soi : aux égorgeurs, le meurtre et l'infamie ; aux vrais enfants de la Pologne, une gloire pure et immortelle ; au czar et à ses alliés, la malédiction de quiconque porte en soi un coeur d'homme, de quiconque sent ce qu'est une patrie ; à nos ministres, leur nom : il n'y a rien au-dessous. »

Quelle ne fut donc pas la stupeur de Lamennais quand il prit connaissance du bref, publié le 9 juin 1832, de Grégoire XVI exhortant les évêques polonais à faire leur devoir de pasteur, c'est-à-dire à prêcher la soumission au gouvernement légitime, celui de Nicolas Ier ! Le pape avait appris que « la misère affreuse » dans laquelle la Pologne se trouvait plongée, « avait été causée uniquement par les menées de malveillants » qui, « sous le prétexte de l'intérêt de la religion », s'étaient « élevés contre la puissance des souverains légitimes » et avaient « précipité dans un abîme de maux leur patrie, en brisant tous les liens de la soumission légale ».

Maintenant, poursuivait Grégoire XVI, qu'avec la grâce de Dieu, la tranquillité et l'ordre sont rétablis, nous vous ouvrons de nouveau notre coeur et nous vous exhortons encore plus vivement à faire tous vos efforts pour détourner du troupeau qui vous est confié les causes des malheurs passés. Le devoir vous oblige à veiller avec le plus grand soin à ce que des hommes mal intentionnés, des propagateurs de fausses doctrines ne répandent pas parmi vos troupeaux le germe de théories corruptrices et mensongères. Ces hommes, prétextant leur zèle pour le bien public, abusent de la crédulité des gens de bonne foi, qui, dans leur aveuglement, leur servent d'instruments pour troubler la paix du royaume et y renverser l'ordre établi. Il convient que, pour l'avantage et l'honneur des disciples de Jésus-Christ, la perfidie et la méchanceté de pareils prophètes de mensonge soient mises dans leur jour. Il convient de réfuter leurs principes trompeurs par la parole immuable de l'Écriture et par les monuments authentiques de la tradition de l'Église. Ces sources pures, auxquelles le clergé catholique doit puiser les principes de ses actions et de l'enseignement qu'il doit aux fidèles, font voir clairement que la soumission au pouvoir institué par Dieu, est un principe immu-

able, et que l'on ne peut s'y soustraire qu'autant que ce pouvoir violerait les lois divines et de l'Eglise <sup>5</sup>.

L'acte pontifical fit aux Polonais l'effet d'un affront insigne. Mais comment caractériser l'affliction d'un Montalembert, la colère d'un Lamennais ? « Déjà dans le coeur du grand écrivain coulait ce torrent d'amertume qui bientôt déborda, arrachant tout ce qui y était si profondément enraciné : la foi, l'amour de l'Eglise et de Rome <sup>6</sup>. »

En effet, c'est au bref de Grégoire XVI aux évêques de Pologne plus qu'à *Mirari vos* que l'on peut dater le début de la crise intérieure qui allait aboutir à « la plus grande catastrophe du dix-neuvième siècle religieux » <sup>7</sup>. Lamennais l'a lui-même très nettement déclaré dans l'importante lettre qu'il écrivit, le 25 janvier 1833, à son ami, le théatin italien Gioacchino Ventura : « La première chose qui me fit réfléchir profondément, ce fut le bref aux évêques polonais (...). Après cela est venue l'Encyclique (...) » <sup>8</sup>.

Lamennais finit par se convaincre qu'il existait une sainte alliance des princes et du pape pour arrêter les « mouvements des peuples et les maintenir sous le joug », en constatant un accord complet entre Rome et les ukases de Nicolas de Russie à l'égard des Polonais : « *Quos vult perdere Jupiter dementat*, paroles effrayantes de vérité et qu'à chaque instant tout rappelle, à l'époque où vous vivons. Empereurs, czars, rois absolus, rois constitutionnels et les autres que je ne nomme pas, voyez comme ils s'en vont tous et comme ils ont l'air pressés de s'en aller, tant ils sont attentifs à ne pas manquer une seule des sottises qui peuvent assurer et hâter leur départ. Oh ! la belle procession ; Rangez-vous un peu, que je la voie passer. Adieu, bonnes gens, partez <sup>9</sup>. »

5. *Oeuvres complètes de F. de La Mennais*, 12 vol., Paris, 1836-1837, tome XII : *Affaires de Rome*, pièces justificatives, p. 309-311. — Ce bref fut sans doute rédigé par le pro-secrétaire d'Etat de Grégoire XVI, Mgr Polidori, qui travaillait déjà à l'encyclique *Mirari vos* (Boudou, *op. cit.*, p. 185).

6. Boudou, *ibid.*, p. 185.

7. Georges Goyau et P. de Lallemand, *Lettres de Montalembert à La Mennais*, Paris, 1933, introduction, p. XVII.

8. Lettre reproduite au complet par L. Le Guillou, *L'évolution de la pensée religieuse de Félicité Lamennais*, appendice 17, p. 446-452.

9. Cité par Le Guillou, *ibid.*, p. 172.

Non content de croire à une alliance étroite entre le despotisme et la papauté, Lamennais affirma, dans les *Affaires de Rome*, qu'il existait un marché entre Grégoire XVI, aux prises avec la révolution dans ses propres Etats, et Nicolas Ier, désireux d'exploiter à son profit les angoisses du pape : « La Russie sut tirer habilement parti des craintes qui assiégeaient Grégoire XVI. On ne pouvait la soupçonner de songer à se former un établissement territorial en Italie, ni de favoriser l'esprit révolutionnaire. Elle offrit au pape de mettre éventuellement à sa disposition un corps de troupes, destinées au besoin à le protéger contre toute attaque, de quelque part qu'elle vînt. Un traité se conclut sur cette base, et le Bref aux évêques de Pologne fut le prix exigé par la Russie en échange de ce qu'elle promettait <sup>10</sup>. »

Cette version des faits est pour le moins « sujette à caution » <sup>11</sup>, selon M. Le Guillou, tandis que le Père Boudou n'y voit qu'un « mélodrame repoussant que bâtit une sombre et puissante imagination, hallucinée par la haine jusqu'à l'invraisemblable » <sup>12</sup>.

Quoi qu'il en soit, en publiant, en 1836, les *Affaires de Rome*, Lamennais rendait publique sa rupture avec le catholicisme. Il faisait de son voyage en Italie de 1831 à 1832 la justification de sa conduite et l'explication de l'hostilité qu'il portait désormais à la puissance qu'il avait naguère aveuglément servie. Selon lui, pour s'être alliée au despotisme européen, la papauté avait failli à sa mission, et le catholicisme tel que Rome le pratiquait avait cessé d'être chrétien.

\*

\*            \*

Au Canada français, on avait suivi avec passion, avec douleur aussi, l'évolution du drame mennaisien. Depuis que l'abbé Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, frère du célèbre ministre de Louis XVI et depuis 1807 aumônier du monastère trifluvien des Ursulines, avait fait paraître dans le journal de Ludger Duvernay, *l'Ami de la religion et du roi*, le 1er août 1820, des pages emprun-

10. *Affaires de Rome*, p. 107.

11. Louis Le Guillou, *Les discussions critiques. Journal de la crise mennaisienne*, Paris, 1967, p. 19, n. 9.

tées à l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence*, on peut affirmer que Lamennais exerça sur l'élite canadienne-française une influence décisive. S'il est sans doute exagéré de soutenir, avec le biographe de l'abbé Painchaud, qu'après la parution de *l'Essai*, « tout ce qu'il y avait de jeune devint lamennaisien, en Canada comme en France »<sup>13</sup>, il n'en reste pas moins que l'ultramontanisme du Lamennais première manière marqua d'une façon indélébile la pensée de plusieurs prêtres canadiens, en particulier celle de Mgr Lartigue qui, par sa position, sa forte personnalité et son influence, assura à cette doctrine des assises qui demeurèrent inentamées tout le long du siècle.

Le journaliste de *l'Avenir* et le philosophe du *sens commun* connurent chez nous une vogue encore plus éclatante, quoique incomparablement plus courte. Avec quel enthousiasme lisait-on, au collège de Saint-Hyacinthe, les articles enflammés de Lamennais, de Lacordaire et de Montalembert ! Quelle passion mettait-on à exposer aux élèves les thèses essentielles de la doctrine menaisienne de la certitude ! Il fallut la publication des encycliques *Mirari vos* et *Singulari nos* pour que Mgr Lartigue se résignât à interdire cet enseignement comme à se faire confier tous les numéros reçus à Saint-Hyacinthe de *l'Avenir*<sup>14</sup>.

Même après la parution des *Paroles d'un croyant*, la sympathie du premier évêque de Montréal pour Lamennais était encore si vive qu'il cherchait des excuses à une obstination qui scandalisait les fidèles. A son ami le curé Pierre Viau, de Rivière-Ouelle, Mgr Lartigue écrivait, le 8 février 1835 : « Il n'est que trop vrai que Lamennais résiste à la condamnation des *Paroles d'un croyant*, quoiqu'il soit si facile de le réfuter par les principes qu'il avait autrefois établis lui-même sur cette matière. Mais la manière dure et outrageante avec laquelle il a été traité en France, surtout par le sulpicien Boyer, a contribué à le pousser à toute extrémité<sup>15</sup>. »

12. Boudou, *op. cit.*, p. 185.

13. N. E. Dionne, *Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, Québec, 1894, p. 297.

14. Lettre de Mgr Lartigue, 19 novembre 1834, à M. Jean-Charles Prince, directeur du collège de Saint-Hyacinthe, *RAPQ*, 1943-1944, p. 280 et 283.

15. *Ibid.*, p. 290.

Cette sympathie ne disparut tout à fait que lorsque les « patriotes » résolurent d'exploiter au bénéfice de leur cause ces pages remplies d'un lyrisme incantatoire, en faveur de la liberté et qui stigmatisent avec une véhémence toute biblique les tyrannies, qu'elles soient civiles ou ecclésiastiques.

La fortune canadienne de ce célèbre petit livre avait débuté par l'initiative d'Etienne Parent, qui en avait reproduit, dans *le Canadien* du 16 juillet 1834<sup>16</sup> de larges extraits empruntés au *Courrier des Etats-Unis*, c'est-à-dire avant que l'ouvrage lui-même ne parvint sur nos bords. Dès lors, son destin est assuré. De Parent, qui confessait plus tard à son gendre Benjamin Sulte qu'il avait suivi Lamennais « avec ardeur » jusqu'à ce qu'il l'eût « lâché raide »<sup>17</sup> après sa rupture avec Rome, il passe aux mains des partisans de Papineau, qui se proposent de le répandre, en dépit de l'opposition de Mgr Lartigue et des autres évêques, comme l'écrivait, le 26 février 1836, le député du comté de Vaudreuil, l'avocat Charles-Ovide Perrault à son beau-frère le libraire Edouard-Raymond Fabre : « Les évêques ont écrit aux divers curés pour prohiber la circulation des *Paroles d'un croyant*. Ils ont appris que l'on se proposait de publier par souscription cet ouvrage et ils ont lancé une circulaire pour chercher à empêcher la circulation de la publication projetée. (...) Si les évêques veulent prohiber la circulation de principes politiques et s'immiscer intempestivement dans nos croyances politiques, pour dicter ce qu'il faut croire en matière de principes de gouvernement, ils casseront leur pipe<sup>18</sup>. »

Durant toute l'année 1836, Mgr Lartigue est à l'affût d'une réédition canadienne des *Paroles d'un croyant*, dont l'initiative serait prise, soit par le protestant suisse Amury Girod, qui y chercherait

16. L'impression qu'avait produite cette publication chez les lecteurs du *Canadien* avait été très vive, ainsi qu'en fait foi ce témoignage d'un collaborateur de *l'Avenir*, en 1850, qui cependant commet deux erreurs de faits en rappelant ses souvenirs : « En 1831 ou 1832 (sic), les *Paroles d'un croyant* par Lamennais étaient publiées au long (sic) dans le *Canadien* de Québec. Le peuple, sentant toute la poésie, toute l'éloquence de ce génie extraordinaire, applaudissait. » (*Avenir*, 9 août 1850.)

17. Lettre de B. Sulte à Camille Roy, 16 décembre 1907, ASQ, Fonds Camille Roy, carton 33, no 11.

18. *Lettres de C.-O. Perrault à son beau-frère E.-R. Fabre, 1835-1836*, APQ.

« un moyen de se tirer de misère »<sup>19</sup>, soit par Ludger Duvernay<sup>20</sup>. Finalement, le 10 août 1837, dans une circulaire au curés et autres prêtres du diocèse de Montréal, comme il a été informé depuis peu « qu'on a répandu avec profusion dans quelques paroisses de ce diocèse les *Paroles d'un croyant* », il exhorte ses subordonnés à rechercher « sans bruit et avec prudence si ce livre pernicieux circule dans les limites de (leur) desserte »; si c'était le cas, leur « devoir » serait « d'avertir en particulier ceux de (leurs) paroissiens qui pourraient s'en servir, qu'ils ne doivent lire ni retenir cet ouvrage, dont les doctrines perverses ont été condamnées par le St-Siège Apostolique »<sup>21</sup>.

Le mouvement insurrectionnel écrasé, les principaux chefs en prison ou dispersés sur les routes de l'exil, c'est une nouvelle phase de l'influence mennaisienne qui débute, phase qui sera marquée par des contacts personnels entre les membres de la famille de Louis-Joseph Papineau et Lamennais lui-même.

En effet, dès que Papineau fut arrivé à Paris en mars 1839, il ne tarda pas à se mettre en relations avec l'homme dont les écrits exerçaient sur la pensée une attraction irrésistible<sup>22</sup>. Il n'y a qu'à parcourir le journal de son fils Amédée pour se rendre compte de l'intimité qui existait au plan de la pensée et des aspirations entre le proscrit canadien et « le grand Français Lamennais », qui cachait sous une « enveloppe petite, rabougrie, délicate et frêle », un « vaste génie » et une « âme de feu »<sup>23</sup>. Cette intimité était si évidente, les relations étaient tellement cordiales entre les deux hommes qu'on les priaient parfois de concert à assister à des dîners de républicains. Ainsi, au mois d'août 1844, ils participaient à un repas au cours duquel Henri de Latouche, qui avait été invité comme dessert, donna libre cours aux facéties de son esprit vif, qui « partit dès le potage »: « Lamennais riait en se frottant les mains

19. Mgr Lartigue à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur de Québec, Montréal, 26 janvier 1836, *RAPQ*, 1944-1945, p. 178.

20. Le même au même, Montréal, 1er mai 1836, *ibid.*, p. 188.

21. *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal*, 13 vol., Montréal, 1887-1926, t. I, p. 13-14.

22. Charles Boutard, *Lamennais, sa vie et sa doctrine*, 3 vol., Paris, 1908-1913, t. III, p. 270n.

23. *Journal de L.-J.-A. Papineau, exemplaire dactylographié*, t. V., p. 68, *APQ*.

entre les genoux. Un convive, M. Papineau, du Canada, sa belle tête grave éclairée par la joie, regardait pétiller ce vin de la gaieté française <sup>24</sup>. »

Dans la famille Papineau dont les membres avaient fini par se rassembler autour de leur chef à Paris, il faut faire une place à part à son neveu préféré, le fils de sa pensée, Louis-Antoine Dessaulles, qui séjourna au moins à deux reprises sur les bords de la Seine durant l'exil de son oncle, en 1839 et en 1842-1843 <sup>25</sup>.

\*  
\*       \*  
\*

Né le 31 janvier 1819 du mariage de Jean Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe, et de Rosalie Papineau, Louis-Antoine Dessaulles avait fait ses études classiques, partie au collège de sa ville natale, où l'un des professeurs, l'abbé Joseph-Sabin Raymond, avait vu en lui « l'élève dont les talents et l'empressement à s'instruire faisaient présager un brillant avenir » <sup>26</sup>, partie au collège de Montréal, avec des camarades qui s'appelaient Amédée et Lactance Papineau, ses cousins, Joseph Duquet, Joseph-Amable Berthelot, Pierre-Georges de Boucherville et George-Etienne Cartier. C'est ainsi qu'il fut témoin de la petite « révolution » que les élèves suscitérent, en 1830, contre leurs professeurs français <sup>27</sup>, fervents légitimistes attachés à la cause de Charles X. N'est-ce pas à cet incident de collège qu'il faisait allusion plus tard, lorsqu'il s'en prenait aux « préventions contre la démocratie qui, encore aujourd'hui, sont fortement enracinées dans le pays » : « Ces préjugés, nous les suçons avec le lait, en quelque sorte ; on en farcit l'imagination des jeunes gens, dans les collèges, et aux yeux de bien des gens encore, être républicain, c'est être sans religion, sans principes, sans notions d'honneur et de moralité <sup>28</sup>. »

24. Frédéric Ségu, *Un romantique républicain, Henri de Latouche (1785-1851)*, Paris, 1931, p. 617.

25. *Journal de Québec*, 24 décembre 1842.

26. Cité par C.-P. Choquette, *Histoire du séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, 2 vol., Montréal, 1911, t. I, p. 437.

27. Olivier Maurault, *Le Collège de Montréal, 1767-1967*, 2<sup>e</sup> édition revue et mise à jour par Antonio Dansereau, Montréal, 1967, p. 122-126.

28. L.-A. Dessaulles, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux Etats-Unis*, Montréal, 1851, p. 158-159.

Encore élève, Louis-Antoine Dessaulles s'était enivré du lyrisme des *Paroles d'un croyant*. Il raconte quelque part que son professeur lisait en classe ces pages éloquentes et qu'ayant appris qu'elles venaient d'être condamnées par l'encyclique *Singulari nos*, il s'était écrié : « Cela m'est bien égal, je sais les *Paroles* par coeur <sup>29</sup> ! »

Déjà mennaisien par entraînement juvénile, il n'est pas étonnant qu'une fois à Paris, en 1839, où il était venu pour accompagner, durant la traversée de New York au Havre, sa tante, la femme de Louis-Joseph Papineau, qui allait rejoindre son mari avec trois enfants en bas âge <sup>30</sup>, il ait raffermi définitivement ses convictions libérales au contact de son oncle, qui regardait comme un autre lui-même cet « excellent jeune homme » <sup>31</sup>, et en présence de l'homme de génie dont les écrits avaient illuminé ses années de collège. Désormais il dévouerait sa vie à diffuser et à défendre, en terre canadienne, les thèses essentielles du libéralisme mennaisien. Une trentaine d'années plus tard, son concitoyen, l'abbé Raymond, dans une lettre publique qu'il lui adressait, l'admettait sans ambages : « Il a vu M. de La Mennais, et malgré la trace de la foudre de l'Eglise sillonnant son front rebelle, il s'est fait son admirateur et le propagateur de ses idées <sup>32</sup>. »

Une lettre subsiste qui marque excellemment la source principale du Dessaulles de vingt ans, disciple de Lamennais. C'est la lettre qu'il écrivait de Paris, le 29 septembre 1839, à son cousin Denis-Emery Papineau, tout juste après avoir lu les *Affaires de Rome* <sup>33</sup>, ouvrage dans lequel on constatait « par combien d'intrigues, de menées sourdes, de bassesses », on avait réussi à obtenir la condamnation du grand écrivain ». « C'est là qu'on voit, poursuivait-il, que ce sont purement et uniquement des considérations politiques qui ont décidé le Pape à la prononcer. C'est l'Autriche qui a condamné Mr De La Mennais, c'est la Russie ; ce

29. L.-A. Dessaulles, *L'Index*, s.l.n.d., p. 55.

30. Lettre de L.-J. Papineau à Arthur Roebuck, 11 octobre 1839, APC.

31. Même lettre que la précédente.

32. Lettre de l'abbé J.-S. Raymond à M. Dessaulles, 7 mars 1867, dans le *Journal des Trois-Rivières*, 15 mars 1867.

33. L'original de cette lettre se trouve dans la collection Gagnon, Bibliothèque municipale de Montréal.

n'est pas Grégoire XVI.» Et, sarcastique, il ajoutait : « C'est dans cet ouvrage qu'on voit combien les affaires se font franchement et saintement à Rome. »

Le Pape, argumentait Dessaulles, non seulement désapprouvant, mais même réprouvant les opinions actuelles relatives à la liberté civile et politique, il suit de là que la plus forte partie du monde catholique qui réclame aujourd'hui des garanties contre le despotisme des souverains, est tout à fait hors de l'Eglise ; il suit de là qu'on ne peut pas être républicain de fait ni d'opinion sans tomber dans l'hérésie formelle ou plutôt la désobéissance complète à l'Eglise ; de là on encourt la peine d'excommunication ; pourquoi ne l'a-t-on donc pas fait en Canada ? Puisque la liberté civile et politique est réprouvée, il n'y a donc que le gouvernement du Grand Sultan ou du Czar Russe qui soient en harmonie avec les règles de l'Eglise ! O'Connell qui communiait souvent dans le temps même qu'il réclamait des libertés *civiles et politiques* très étendues pour l'Irlande ; dans le temps même qu'il disait en Chambre des Communes : « Le Bill passera ; s'il ne passe pas, nous sommes sept millions », a donc fait autant de sacrilèges que de communions ; car ce n'était pas là une protestation d'obéissance au gouvernement despotique qui opprime l'Irlande, et par conséquent à l'Eglise qui n'admet que ces gouvernements.

Pour prouver que le pape, en raison de son attitude à l'égard des pouvoirs établis, ne pouvait plus être un arbitre valable entre les nations, Dessaulles citait le passage fameux des *Affaires de Rome* dans lequel Lamennais affirme que la Russie aurait exercé un chantage auprès de Grégoire XVI pour obtenir le bref aux évêques polonais :

Après la révolution de Juillet, des insurrections éclatèrent à Bologne, Parme, Modène. Rome même se souleva pendant le conclave assemblé en ce moment, et cette tentative menaçante contribua beaucoup à hâter l'élection vivement disputée jusqu'à cet instant, et qui s'acheva sous l'influence impériale. Léon XII, par des motifs d'économie, avait réduit les troupes pontificales au nombre strictement nécessaire pour la défense de quelques places, et pour les besoins de la police intérieure. En conséquence, le nouveau pape se trouva privé des forces indispensables pour ramener à l'obéissance ses sujets révoltés. Les sujets voulaient traiter sur la base reconnue de droits réciproques, et le souverain exigeait une soumission préalable et entière qui supposait son

droit absolu. Toute conciliation devint impossible. Il fallut, si non réclamer, du moins accepter l'intervention de l'Autriche. La France suivit l'exemple de l'Autriche et occupa Ancône. Le pape se trouva par là enveloppé dans de grandes difficultés dont il était difficile de prévoir la fin. La Russie sut tirer habilement parti des craintes qui assiégeaient Grégoire XVI. On ne pouvait la soupçonner, comme les deux autres puissances, de songer à se former un établissement territorial en Italie ou à favoriser l'esprit révolutionnaire. Elle offrit au pape de mettre éventuellement à sa disposition un corps de troupes, destinées au besoin à le protéger contre toute attaque, de quelque part qu'elle vînt. Un traité se conclut sur cette base, et le *bref aux évêques de Pologne fut le prix exigé par la Russie en échange de ce qu'elle promettait* <sup>34</sup>.

« Voilà l'extraordinaire, commentait Dessaulles, l'incroyable ; voilà ce qui n'a pas de nom. A présent que va-t-on dire de cela ? Il n'y aura pas d'autre moyen de l'attaquer que de le nier. » Pour lui, il ne pouvait même pas lui venir à l'esprit que La Mennais eût créé de toutes pièces un stratagème aussi odieux ou qu'il fût le jouet de son imagination : « Il faudrait donc croire que Mr De La Mennais affirme ce qu'il sait être contraire à la vérité. Moi il m'est impossible de le soupçonner même d'une pareille horreur. Un pareil allégué fait sciemment contre la vérité serait la plus infâme calomnie qu'il serait possible d'inventer. Je ne crains pas d'avancer que quiconque a vu Mr De La Mennais ne pourra jamais l'en croire capable. Eh bien ! cela est-il étonnant ou non ? T'y attendais-tu ? Je suis bien sûr que non. Demande à Mr Desaulniers <sup>35</sup> s'il s'y attend. Demande-lui aussi quel nom, quelle qualification il faut donner à un pareil acte. Tout commentaire est inutile là-dessus, cela saute aux yeux. »

Dans cette lettre, Dessaulles prenait parti pour la liberté de la presse et des cultes, la liberté de conscience et la tolérance, les libertés civiles et politiques, thèses qu'avait réprouvées l'encyclique *Mirari vos* du 15 août 1832. A la suite de Lamennais, il les faisait siennes en citant et en commentant les passages essentiels des Af-

34. Dessaulles reproduit assez librement, en modifiant des phrases ou en supprimant des paragraphes, les pages 104 à 107 des *Affaires de Rome*. C'est lui qui souligne dans sa lettre la dernière phrase de cette citation.

35. L'abbé Isaac Desaulniers, professeur au collège de Saint-Hyacinthe.

*fares de Rome* : « Les raisonnements » de « Mr De La Mennais » lui paraissent « convaincants ».

A vingt ans, Louis-Antoine Dessaulles avait donc fait son choix : il se constituerait, au Canada français, le héraut des libertés modernes et l'adversaire acharné de tous les despotismes. Ce sera le drame de sa vie que de se heurter constamment à l'intransigeance des ultramontains, en particulier à celle, adamantine, de leur chef de file, Mgr Bourget, qui opposera inébranlablement à ses déclarations libérales des arguments tirés de *Mirari vos*, l'une des encycliques « qui a le plus influencé l'histoire contemporaine »<sup>36</sup>. Il finira par être vaincu dans la lutte et il viendra mourir, isolé et malheureux, dans ce Paris où, environ un demi-siècle plus tôt, il partait d'un pas allègre dans la vie, muni du viatique mennaisien.

\*

\*                      \*

Lorsque Papineau, de retour d'exil, revint à la vie publique, Dessaulles se lança tout naturellement dans son sillage. A la suite de son oncle, qui réclame l'abolition de l'Acte d'Union, il soutient une thèse identique dans le journal au titre mennaisien *l'Avenir*, fondé à Montréal par ses amis le 16 juillet 1847. Le 31 décembre de la même année, sous le pseudonyme d'*Anti-Union*, puis le 5 février 1848, il exhorte ses lecteurs à adopter et à réaliser les vues du tribun : « S'il y a encore chez nous quelque patriotisme, quelque amour de la nationalité, unissons-nous autour de lui. Il nous mènera encore à la victoire. » Ayant retrempé « son patriotisme et l'amour de sa nation au foyer de la France », Papineau était « revenu plus canadien, si la chose était possible, qu'il n'était parti » : « **Concourons donc avec lui à la destruction de l'union des deux provinces.** »

Durant tout le mois de mai 1848, Dessaulles proclame avec force que « l'Union » est « sans contredit la plus flagrante injustice, le plus infâme attentat à nos droits naturels et politiques qui pût être commis »<sup>37</sup>.

36. A. Simon, *L'hypothèse libérale en Belgique*, Wetteren, 1956, p. 12.

37. *Avenir*, 3 mai 1848.

Devant l'effervescence des esprits causée par les proclamations de Papineau et les articles de *l'Avenir*, les amis de l'ordre et du gouvernement n'avaient pas tardé à réagir. A Montréal, L.-O. Le-tourneux dans la *Revue canadienne*, Hector Langevin, rédacteur depuis un an des *Mélanges religieux* ; à Québec, Joseph Cauchon dans le *Journal de Québec*, ripostèrent avec vigueur aux adversaires de la politique ministérielle. Il en résulta une lutte acharnée de part et d'autre. C'était la faute à Papineau ! Pierre-Joseph-Olivier Chauveau écrivait, en décembre 1848, dans sa correspondance au *Courrier des Etats-Unis* : « En nommant cet ancien tribun des libertés canadiennes, j'ai nommé, pour bien des hommes, qui ne veulent jamais dégager une question de principes de la question d'hommes ou de personnes, j'ai nommé la cause principale de toutes nos difficultés <sup>38</sup>. »

Le clergé n'était pas resté neutre dans la lutte, d'autant plus que la doctrine que prônait Papineau sous le titre de « Rappel de l'Union » se rattachait au « principe des nationalités » ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Grâce à cette théorie libérale, qui avait été proclamée par la Constituante en 1790, la volonté des populations devenait le principe dominateur souverain, auquel correspondait l'affirmation du suffrage universel. Un principe révolutionnaire, faisant litière du droit divin, semblait avaliser tous les bouleversements. Les révolutions qui secouaient l'Europe en ce moment en administraient, à ses yeux, une preuve décisive. Les événements inouïs qui venaient de survenir en Italie justifiaient les appréhensions cléricales : ils mettaient en cause l'existence même du pouvoir temporel pontifical que le monde catholique, à peu d'exceptions près, considérait alors comme essentiel à l'exercice de la puissance spirituelle du chef de l'Eglise. Après l'assassinat de son premier ministre Pellegrino Rossi, Pie IX avait quitté secrètement Rome, le 24 novembre 1848, pour se réfugier à Gaète, dans le royaume de Naples. Le 5 février 1849, l'Assemblée révolutionnaire de Rome proclamait la déchéance du pape-roi et votait l'établissement de la république. Les Montagnards de l'Assemblée nationale française s'empressaient d'envoyer une adresse à leurs

---

38. *Courrier des Etats-Unis*, 28 décembre 1848.

frères de la Constituante romaine, pour bien marquer l'alliance entre les démocrates des deux pays <sup>39</sup>.

Dès le 18 janvier 1849, Mgr Bourget, par une lettre pastorale, avait ordonné « des prières pour notre Saint Père le Pape Pie IX, obligé de quitter Rome et de se réfugier dans un royaume étranger, par suite des troubles arrivés dans sa capitale, en novembre dernier ». Il souhaitait que la « révolution » se détournât de nos rives. Il ne pouvait que déplorer — l'allusion à *l'Avenir* était on ne peut plus claire — « qu'un certain journal français cherchait à répandre des principes révolutionnaires » <sup>40</sup>.

Qu'avons-Nous à vous recommander pour échapper aux malheurs qui désolent tant de grandes et puissantes nations ? Le voici en deux mots : Soyez fidèles à Dieu et respectez toutes les autorités légitimement constituées. Telle est la volonté du Seigneur. N'écoutez pas ceux qui vous adressent des discours séditieux ; car ils ne sauraient être vos vrais amis. Ne lisez pas ces livres et ces papiers qui soufflent l'esprit de révolte, car ils sont les véhicules des doctrines empestées qui, semblables au chancre, ont rongé et ruiné les Etats les plus heureux et les plus florissants. Croyez que vous pouvez très certainement conquérir les vraies libertés, celles qui rendent les peuples vraiment heureux, beaucoup mieux par une conduite morale et par une sage soumission aux lois, que par des violences qui nous exposeraient à ces mêmes malheurs que vous avez eu à déplorer et dont vous ne perdez jamais le triste souvenir <sup>41</sup>.

Les jeunes journalistes de *l'Avenir* passèrent outre aux objurgations de Mgr Bourget : ils voulaient tirer toutes les conséquences logiques incluses dans le principe libéral des nationalités. Le 14 mars suivant, ils se prononçaient avec d'autant moins d'ambiguïté contre le maintien du pouvoir temporel pontifical, qu'ils constataient que le clergé, évêque en tête, se rangeait ostensiblement du côté de leurs adversaires politiques : « . . . Ceux de nos lecteurs, écrivait leur porte-parole, qui sentent vivement la beauté et la vérité des principes que nous défendons, comprendront notre insistance, sachant surtout que cette révolution d'Italie est l'occasion

39. Pierre de La Gorce, *Histoire de la Seconde République française*, 2 vol., Paris, 1919, t. II, p. 75.

40. *Mandements* . . . Montréal, t. II, p. 20.

41. *Ibid.*, p. 31.

d'attaques contre les principes démocratiques venant de sources d'autant plus à craindre qu'elles sont plus respectables.»

Le titre « Pouvoir temporel » coiffait cet article. Il n'était pas signé, même pas d'un pseudonyme. Mais je n'hésite pas, pour ma part, à l'attribuer à Louis-Antoine Dessaulles, car ce texte, fermement structuré et rédigé dans une langue sans bavures, est, de toute évidence, tant pour le fond que par certaines particularités de vocabulaire et de style, le développement mûri, décanté, des propositions que contenait la longue lettre véhémement qu'il avait écrite, dix ans plus tôt, à son cousin Denis-Emery Papineau, pour lui faire partager d'enthousiasme qu'avait suscité en lui la lecture des *Affaires de Rome*.

\*  
\*       \*  
\*

Après avoir fait part aux lecteurs de *l'Avenir* de « la déchéance du Pape comme *roi* et de la proclamation de la république à Rome », le journaliste faisait allusion à la note que le secrétaire d'Etat de Pie IX, le cardinal Antonelli, avait adressée, le 18 février 1849, aux gouvernements d'Autriche, de France, d'Espagne et de Naples, requérant leur intervention armée pour rétablir le gouvernement papal à Rome :

Si cet acte n'est pas prématuré ; si le Pape, le *premier évêque* de la chrétienté, repousse les conseils perfides qui l'invitent à se servir des armes étrangères pour ressaisir un pouvoir temporel au nom de celui qui disait : « Mon royaume n'est pas de ce monde » ; enfin si le sang ne doit plus couler pour le maintien de l'ordre actuel ou pour le rétablissement de l'ordre ancien, nous saluons avec enthousiasme cet événement que nous n'hésitons pas à proclamer comme glorieux pour la cause des nations. S'il devait coûter une seule goutte de sang de plus, nous le croirions chèrement acheté, car pour nous, nous avons la conviction que ces changements qui ont nécessité pour s'opérer de si terribles bouleversements, doivent à l'avenir s'effectuer par la seule force des idées, et que plus tôt ou plus tard la *démocratie* doit l'emporter, puisque Dieu l'a mise dans le cœur de tous les hommes comme le sentiment du beau, du bon et du vrai.

Cet événement « glorieux pour la cause des nations » était, de toute évidence, aux yeux de Dessaulles, une réalisation concrète du principe des nationalités, au nom duquel tout peuple a droit de disposer de lui-même : soit à l'intérieur, en changeant ses institutions pacifiquement ou par la révolution ; soit à l'extérieur, en s'alliant avec qui il veut, aux conditions qu'il désire, la seule frontière à ce principe étant la volonté des populations <sup>42</sup>.

Or, poursuivait Dessaulles, « le pouvoir temporel du Pape », n'ayant pas « d'autre base que celle de tous les autres gouvernements politiques de l'univers », il s'ensuit que « le Pape, sans être roi, peut être évêque, le premier évêque de l'Eglise » : « Son autorité spirituelle n'en sera ni moins respectée, ni moins obligatoire dans les matières de foi. Et, de fait, le Pape n'est plus *roi* depuis plus de trois mois : est-il moins *Pape* ? »

Mais, objecteront certains, « si vous dépouillez le Pape de sa souveraineté temporelle, vous privez les sociétés d'un arbitre puissant entre les rois et les peuples ».

Arrivé à ce point de son raisonnement, Dessaulles n'est que trop heureux de recourir à l'argument décisif qui l'avait tellement frappé quand il avait lu, pour la première fois, en 1839, les *Affaires de Rome* : le chantage exercé par la Russie sur Grégoire XVI pour obtenir de la papauté la condamnation de l'insurrection polonaise de 1830.

« Cet arbitrage », concédait Dessaulles après Lamennais, avait pu être « d'une très grande utilité dans le moyen-âge, où les peuples étaient ignorants, où les armées étaient à la solde des rois, où la force brute l'emportait toujours ». Mais aujourd'hui « les peuples n'ont plus besoin d'arbitres entre eux et les rois. Ils savent faire respecter leurs droits sans l'intervention d'un tiers. Et, disons-le, la dernière sentence arbitrale, prononcée par le Pape dans la cause des peuples et des rois, n'a pas été de nature à faire regarder com-

42. Emile Ollivier, *L'Empire libéral. Etudes, récits, souvenirs*, 18 vols., Paris, 1895-1918, t. I, p. 162-167.

me un bienfait de nos jours cet arbitrage que le peuple polonais ne demandait pas au Pape » :

Lorsque l'Autriche, cette puissance amie et protectrice du Saint-Siège, sous le prétexte de protéger le Pape, eut envahi les Etats pontificaux qui s'étaient soulevés à la suite de la révolution de juillet, et toujours aussi pour protéger le Pape, intriguait parmi les populations pour supplanter celui qu'elle venait protéger, Grégoire XVI, *roi* de Rome et *Pape*, se vit forcé de faire alliance avec un prince schismatique, le czar, pour se protéger à son tour contre ses protecteurs, les Autrichiens. Pour prix des forces qu'elle mettait à la disposition *du roi* de Rome, la Russie exigea du *Pape*, l'anathème contre les Polonais ; et le *Pape*, pour sauver le *Roi* de Rome, anathématisa les Polonais, soulevés contre les usurpateurs de leur pays, contre les tyrans les plus infâmes. Telles furent les circonstances dans lesquelles les foudres du Saint-Siège frappèrent les malheureux Polonais ; c'est ainsi que fut rendue cette sentence arbitrale, la dernière dont le monde ait été témoin ; ce qui fait qu'encore aujourd'hui l'univers est scandalisé des plus odieuses persécutions dirigées par la Russie contre ses sujets polonais catholiques.

Nette distinction entre les matières politiques et l'ordre spirituel, distinction non moins importante chez le pape entre le prince temporel et le chef du catholicisme, Dessaulles, à la suite de son maître Lamennais, qui à partir de *Mirari vos* avait distingué continuellement Grégoire-homme et Grégoire-pape<sup>43</sup>, s'applique à la marquer chez Pie IX, qui venait d'excommunier, par le monitoire du 1er janvier 1849, les agresseurs de l'Etat pontifical. Le journaliste canadien rejoignait d'ailleurs le barnabite Ugo Bassi qui, à ce propos, établissait la démarcation entre « le chef visible, le vicaire sur terre du Christ, l'évêque de Rome », qui n'avait été l'objet d'aucune agression, et l'autre aspect de la personne pontificale qui n'était « pas celui du chef visible de l'Eglise, mais du roi temporel de Rome »<sup>44</sup> : « Nous avons regretté, écrivait Dessaulles, l'emploi du monitoire lancé par le Pape contre ceux qui participeraient au gouvernement nouveau. Car nous y trouvons un abus du pouvoir spirituel de la part du Pape pour conserver une autorité temporelle et purement profane ».

43. Le Guillou, *L'évolution de la pensée religieuse de Lamennais*, p. 179.

44. Philippe Sylvain, *Alessandro Gavazzi, clerc, garibaldien, prêchant des deux mondes*, 2 vol., Québec, 1962, t. I, p. 208.

Ce changement de gouvernement était-il plus illicite en Italie que celui qui venait de se produire en France par la proclamation de la seconde République ?

Non certes, poursuivait Dessaulles, si ce changement est illicite dans un cas, il doit l'être dans l'autre. Et cependant a-t-on fulminé des excommunications contre le peuple français qui chassait son roi Louis-Philippe ? En a-t-on fulminé contre lui quand il chassait Charles X ? Non. On a donc reconnu tacitement le droit du peuple français de changer de rois et de forme de gouvernement quand il le jugerait convenable. Et si ce droit existe pour le peuple français, peut-il ne pas exister pour tous les peuples également ? Si le peuple français a pu, sans cesser d'être *cher au coeur* du Pape, se constituer en république, comment expliquer l'anathème lancé contre les Italiens par le Pape, quand ils veulent imiter ce peuple cher au coeur du Pontife ? Le clergé est-il schismatique en France ? Qui l'oserait dire ? Et cependant le clergé français s'est rallié au mouvement révolutionnaire dès les premiers jours de la révolution ; on ne l'a pas traité de rebelle ! Mais les prêtres romains qui se sont prononcés pour l'émancipation de l'Italie, pour la réunion de la nation italienne, morcelée et divisée, en une seule et grande nation, ces prêtres sont des rebelles, des impies, etc., etc. C'est qu'on a *deux poids et deux mesures* : que dans un cas on s'est abstenu parce que le changement ne faisait ni perdre ni gagner, et que, dans l'autre cas, les richesses et le pouvoir temporel se trouvent dans la balance ! Voilà ce que nous avons trouvé de mal, c'est la différence de conduite dans les révolutions française et italienne. Nous avons approuvé la conduite du clergé dans la révolution française ; nous devons blâmer une conduite différente dans la révolution italienne.

Ces considérations sur le pouvoir temporel pontifical et le droit des Italiens, comme peuple, « de se choisir la forme de gouvernement qui leur est la plus avantageuse », pouvaient paraître étonnantes dans le climat politique canadien en mars 1849, alors que *l'Avenir* avait « de nombreuses et d'importantes discussions à soutenir sur la politique locale », mais, remarquait Dessaulles, cette révolution d'Italie était l'occasion d'attaques incessantes contre les principes démocratiques, parce qu'on confondait tout, « pouvoir temporel et spirituel, les principes et les hommes ». D'où l'intervention du journaliste libéral, fort de sa conviction raisonnée, pour favoriser, autant qu'il le pouvait, le règne des idées démocratiques : « Nous l'attendons avec certitude, car, nous le répétons, cette doc-

trine est le *rationalisme* en politique, et la raison doit dominer en ce monde ».

Une conclusion toute mennaisienne d'idée et de style terminait cet article, qui contredisait de plein fouet la théorie conservatrice du droit divin des rois et les thèses ultramontaines de *Mirari vos* : « Il y a dix-sept ans à peine, le dogme de la *liberté de la presse* était déclaré en « opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Eglise ». Cette question n'en est plus une maintenant. Celle de la souveraineté du peuple sera mûre avant ce temps et toutes les nations en cueilleront les fruits. « *Les rois s'en vont.* » Qu'ils soient Pape ou laïques, il faut qu'ils disparaissent, c'est la loi de nos jours. »

\*  
\*       \*  
\*

Souveraineté du peuple que Lamennais, dès le temps de *l'Avenir*, avait soutenue en s'appuyant sur saint Thomas et Suarez, autonomie du politique et du temporel par rapport au religieux, séparation de l'Etat et de l'Eglise, ces thèses mennaisiennes, Dessaulles, à la tête du groupe des « rouges », ne cessera de les défendre, soit dans *l'Avenir* et le *Pays*, soit à la tribune de l'Institut canadien, contre ses adversaires politiques et ultramontains, dont le plus tenace et le plus redoutable fut certes Mgr Bourget. Ses trois célèbres lettres pastorales de mars, avril et mai 1858, dirigées contre les libéraux, constituent la charte de l'ultramontanisme en notre pays.

Il est pour le moins piquant d'observer que l'antagonisme irréductible entre ultramontains et libéraux canadiens illustre, à sa manière, les deux versants opposés de la pensée mennaisienne: le versant intransigeant, d'une part, celui de l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence*, dont la doctrine tendait à une revendication absolue des droits de la religion; de l'autre, le versant libéral dont s'inspirait Louis-Antoine Dessaulles.

A la collusion trop étroite du prêtre et du politicien, qui fut le drame politico-religieux du Canada français au siècle dernier, cor-

respondent les compromissions de Grégoire XVI avec les puissances absolutistes de l'Europe, qui ont joué comme « révélateur » un rôle central dans le drame mennaisien, un des drames les plus pénibles de l'histoire du catholicisme moderne, et qui continue d'autant plus à passionner ceux qui l'abordent, que plusieurs des problèmes fondamentaux qui furent soulevés par ce précurseur de génie sont des problèmes éternels, qui attendent toujours une solution vraiment satisfaisante.

*Philippe Sylwan*

---